

1.1.5 COUPE DE PICARDIE (avec handicap)

1.1.5.1 FORMULE

La participation des groupements sportifs est limitée au niveau de la N1.
Cette compétition n'est accessible qu'aux licenciés (compétition, competlib).
Chaque groupement sportif peut engager une ou plusieurs équipes à cette compétition.
Pour cette compétition, un droit d'engagement est perçu (voir tableau en annexe).
L'engagement est à envoyer à la commission sportive de la ligue.

1.1.5.2 COUPE COMPLEMENTAIRE «CONSOLANTE»

Une coupe complémentaire sera organisée pour les équipes éliminées lors du premier ou second tour de la compétition selon le nombre d'équipes engagées.

1.1.5.3 LES RENCONTRES ET CLASSEMENTS

Les rencontres se déroulent sous forme de tournois de trois équipes, ou en rencontre unique.

Lors des tournois avec trois équipes les rencontres se déroulent en deux sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart sans limite supérieure et tie-break en 15 points avec 2 pts d'écart sans limite supérieure.

Dans le cas de rencontre unique, les rencontres se déroulent en trois sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart sans limite supérieure et tie-break en 15 points avec 2 pts d'écart sans limite supérieure.

Dans le cas d'un tournoi à 3 équipes, chaque rencontre gagnée rapporte 2 points, chaque rencontre jouée un point. En cas d'égalité, le classement sera fait en fonction du quotient des sets puis quotient des points.

Un classement des différentes équipes est réalisé en vue de la qualification.

1.1.5.4 LE TIRAGE AU SORT

Lors de chaque tour un tirage au sort est réalisé, en évitant la rencontre de deux équipes du même groupement sportif.

A partir des quarts de finale, ce tirage est intégral.

1.1.5.5 LE LIEU DES RENCONTRES

Lors du tirage au sort, l'équipe issue de la compétition la moins élevée accueille le tournoi.

Dans le cas où plusieurs équipes possèdent le même niveau, l'équipe tirée au sort la première accueillera les rencontres.

Si une équipe ne peut accueillir la journée, il sera fait appel à l'équipe la moins élevée en niveau de compétition et selon l'ordre de tirage.

1.1.5.6 LES HANDICAPS

La coupe de Picardie se déroule avec handicap. En cas de différence de niveau entre les équipes, tous les sets (y compris le set décisif) démarrent avec un avantage en points pour l'équipe issue du niveau le moins élevé.

Dans le cas d'un tie-break le handicap est réduit de moitié (moitié inférieure).

N1 / N2	+ 4
N2 / N3	+ 4
N3 / R1	+ 4
R1 / R2	+ 3
R2 / DEP	+ 3

Ex : N3 contre une Départementale, + 10 POINTS pour la départementale

1.1.5.7 LES EQUIPES «JEUNES»

Une coupe spécifique sera organisée pour chaque catégorie : minime, cadette.

Les équipes «junior-espoir» dont la présence est obligatoire au premier tour de coupe (si obligation à remplir) sont incorporées à la coupe senior.

1.1.5.8 ORGANISATION

Désignation des arbitres : par la CRA
Désignation des marqueurs : par le club recevant
Indemnités d'arbitrage : à la charge des clubs sauf pour les finales.
Déplacements arbitres : à la charge de la ligue
Indemnités du marqueur : à la charge des arbitres.

L'indemnité d'arbitrage est identique à celle prévue lors des rencontres de régionale, que ce soit pour un seul match (en 3 sets gagnants) ou pour un tournoi à trois équipes (matches en 2 sets gagnants)

1.1.5.9 TROPHEES

Le vainqueur de la coupe de Picardie sera détenteur d'un trophée qui sera remis en jeu chaque année.

Le club vainqueur se devra de faire parvenir le trophée à la date indiquée par la ligue, dans le cas contraire celui-ci sera redevable d'une amende de 150 €.

La meilleure équipe départementale et la meilleure R2 seront récompensées.

La coupe est dotée d'un montant de x € pour la totalité de la compétition

1.1.5.10 FORFAIT

Les équipes déclarées « forfait » ne peuvent bénéficier d'un repêchage.

Le forfait entraîne l'application du règlement des épreuves régionales.

1.1.5.11 ORGANISATION DE LA FINALE

La Finale sera organisée alternativement par les différents comités départementaux.

2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
OISE	AISNE	SOMME	OISE
Compiègne	Villers Cotterêts	Amiens Longueau	

QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES COUPES SENIORS

Voir tableau des catégories d'âge du RGER.

Les «junior-espoir» sont intégrés à partir du second tour avec le règlement senior.

Le niveau d'engagement d'une équipe ne peut être modifié en cours de compétition.